

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 20-389-1929 portant prise de fonctions du Gouverneur par intérim de la Côte des Somalis.

n° 20-389-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 avril 1929

Numéro JO
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro
30 avril 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le départ en congé de M. Chapon-Baïssac, gouverneur titulaire de la Côte française des Somalis

Vu le décret du 13 février 1929 chargeant M. l'administrateur en chef Cochard des fonctions du gouverneur intérimaire de Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'administrateur en chef des colonies, M. Cochard (Georges), gouverneur (p. i.) de la Côte française des Somalis, à pris la direction de la colonie, à compter du 10 mars 1929, date du départ en Congé. de M. Chapon-Baïssac, gouverneur titulaire. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie,

G. COCHARD.